Sénat : l'énigme de l'islamiste Lakdim, "soldat de Daesh", s'invite dans un colloque sur la lutte contre le terrorisme

25/03/2018 à 22h21



Consacré à la lutte contre le terrorisme dans trois pays du Moyen-Orient – Liban, Syrie et Yémen -, un colloque organisé samedi 24 mars 2018 à Paris, au Sénat, a vu plusieurs intervenants commenter les attaques commises vendredi dans le sud de la France par Radouane Lakdim, le quadruple meurtrier s'étant présenté comme un "*soldat de l'Etat islamique (EI)*".

Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme : "*On ne peut pas suivre 20 000 noms, c'est impossible. Aucune démocratie au monde ne peut faire cela.*"

"*Cet homme était fiché, s'est étonnée la présidente de la commission spéciale sur le terrorisme au Parlement européen, Nathalie Griesbeck. En 2010, il a été condamné pour violences. Deux ans après, pour trafic de drogue. Trois ans après, pour port d'arme interdit. Je trouve qu'on devrait revoir, affiner le degré de gravité et de dangerosité des gens qui figurent dans le fichier pour risque terroriste.*"

Fiché S, donc considéré comme susceptible de porter atteinte à la "sûreté de l'Etat", Radouane Lakdim était connu des services de renseignement depuis des années. "*Des gens plus dangereux que lui ont probablement attiré l'attention des services de police et de gendarmerie, observe la sénatrice Nathalie Goulet, qui préside une commission d'enquête parlementaire sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe. Cela fait que son dossier est passé après d'autres. Nos services ont déjà évité de très nombreux attentats.*"

La question est néanmoins posée des raisons qui ont conduit les services de renseignement à suspendre, il y a quelques mois, leur suivi de Radouane Lakdim. *"On a évalué la dangerosité de cet individu, détaille le président du Centre d'analyse du terrorisme, Jean-Charles Brisard. Au moment où on l'a fait, la conclusion a été que cet individu ne présentait pas de signe évident d'un passage à l'acte potentiel ou de la préparation d'un attentat. Je veux dire par là que l'évaluation n'est évidemment pas permanente, quotidienne, parce qu'il y a trop de personnes à suivre. Le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) contient 20.000 noms. On ne peut pas suivre 20.000 noms, c'est impossible, aucune démocratie au monde ne peut faire cela. Que s'est-il passé pour lui ? A quel moment la dernière évaluation a-t-elle été faite ? Pourquoi sa fiche n'était-elle plus active pour les services de renseignement, en particulier, la DGSI, qui le suivait ? Ce sont des questions auxquelles le ministre de l'Intérieur et les services devront répondre.*"

Le président français Emmanuel Macron a demandé aux préfets de réunir les groupes d'évaluation chargés dans leurs départements "*de suivre les individus ayant fait l'objet de signalements pour radicalisation*".